



Paris, le 11 mars 2024

Instruction budgétaire SNU

Introduction

L'organisation des séjours de cohésion pour l'ensemble d'une classe d'âge à l'échéance de l'année scolaire 2026/2027 s'accompagnera de la mise en place d'une logistique professionnalisée avec des centres et des emplois pérennisés. La généralisation implique d'atteindre des cibles annuelles intermédiaires qui sont définies par une PPG dont nous avons partagé les étapes avec vous. Elle s'inscrit dans des contraintes budgétaires dont le respect nécessite une plus grande finesse d'analyse de la structure de la dépense et une plus grande transparence dans l'utilisation des crédits qui nous sont confiés. La généralisation doit également se traduire par une optimisation des dépenses et la recherche systématique de pistes d'économies.

Dans ce contexte, il nous faut, dès cette année, installer des méthodes de travail et de dialogue adaptées qui nécessitent de mieux formaliser nos échanges dans le cadre d'un dialogue de gestion structuré.

1 – Rappel des fondamentaux 2024

La PPG a défini une cible de 80 000 jeunes pour l'année, répartie en 66 000 au premier semestre 2024 (année scolaire 2023-2024) et 14 000 au second semestre 2024 (année scolaire 2024-2025), dont les prévisions d'exécution seront ajustées pour rester dans la cible globale. Ces cibles sont réparties par type de séjours, 49 000 au titre des HTS et 31 000 au titre des CLE. Elles ont été ensuite déclinées par région académique et par département.

La LFI fixait initialement un coût complet moyen de référence de 2 000 € par jeune, dont la ventilation avait été précisée dans l'instruction du 7 octobre 2023 (1 095 € par jeune pour les centres à gestion déléguée non globale et 1 633 € pour les centres à gestion déléguée globale).

Les mesures d'annulation de crédits du 21 février 2024 décidées par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ont remis en cause ces sous-jacents. L'annulation de crédits de 15M€ sur le HT2€ et l'ensemble des gels de 10,9M€ portant sur le T2 nous obligent à appliquer une baisse de 16 % sur les montants des coûts HT2 par jeune pilotés par les Drajés. Par conséquent :

- Pour les centres à gestion déléguée non globale, le coût par jeune est ramené à 920 € par jeune
- Pour les centres à gestion déléguée globale, le coût par jeune est ramené à 1372 € par jeune

2- Notification et délégation des crédits 2024

Vos réponses à l'enquête de la DJEPVA de décembre 2023 font apparaître un taux national élevé de places en gestion déléguée globale (soit 45 % des jeunes), générant un surcoût significatif dans certains territoires.

Nous avons pour objectif de vous adresser en mars 2024 une notification rectificative destinée à couvrir le poste encadrement des marchés de délégation globale. Cette notification sera accompagnée d'une délégation des crédits en conséquence. Elle suppose toutefois une fongibilité asymétrique entre les dépenses de personnel (T2) et hors personnel (HT2) soumise à l'avis du contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

Dans tous les cas, cette notification complémentaire ne pourra aboutir à dépasser les coûts moyens par jeune révisés de 920 € et de 1372 €.

S'agissant du second semestre 2024, une nouvelle notification vous sera adressée sur la base d'un taux maximum de marchés à gestion déléguée globale de 20%, et sur les cibles de jeunes du second semestre.

S'agissant du T2 et des effectifs, des plafonds à respecter rigoureusement vous seront prochainement notifiés pour le premier semestre 2024.

2 – Un impératif de prévision d'exécution budgétaire actualisée tout au long de l'année grâce à un suivi fin de la consommation

La qualité de la prévision d'exécution budgétaire est un élément essentiel de la crédibilité du SNU et permet d'ajuster au mieux en cours de l'année les crédits disponibles aux besoins exprimés. C'est la raison pour laquelle la DGSNU organisera des dialogues de gestion dès cette année selon les modalités suivantes :

- **Calendrier 2024 :**

Un premier bilan sera réalisé, entre le 15 mars et le 15 avril 2024, au cours de bilatérales. Il portera sur les perspectives d'exécution du premier semestre 2024 (taux de réalisation des cibles de jeunes et consommation des crédits qui auront été délégués). La consolidation de l'enquête DJEPVA réalisée en janvier 2024 a, en effet, fait apparaître pour certaines DRAJES des coûts supérieurs aux notifications, notamment en ce qui concerne la gestion déléguée.

Seront ainsi passés en revue les éléments suivants :

- Coût par jeune et évolution au regard des points définis dans le cadre de l'enquête DJEPVA et des coûts de référence révisés à la suite des annulations du 22 février. Dans le cadre des centres en gestion directe : les coûts de l'hébergement-restauration, des activités, éventuellement autres dépenses. A cela s'ajoute, dans le cadre des centres en délégation globale, le coût de l'encadrement
- Evolution du modèle RH : nombre de contrats en CDD, en CEE, taux d'encadrement au regard des inscrits et des présents, en référence au modèle RH plafond défini dans

l'instruction du 4 décembre 2023 (instruction RH générale) et celle du 12 février 2024 (celle relative aux CDD en temps incomplet)

- Analyse de la carte d'achat selon les principes décrits dans la fiche technique du 8 juin 2023.
- Difficultés rencontrées
- Echanges de bonnes pratiques

Un second bilan sera réalisé entre le 15 mai et le 15 juin 2024, sur les mêmes principes et indicateurs. Lors de ce temps, sera proposée par les DRAJES une répartition des coûts pour le second semestre 2024, au regard des cibles et des nouvelles contraintes budgétaires. Une saisine des DRAJES sera organisée dans la première quinzaine d'avril sur la base des maquettes élaborées avec la DJEPVA.

Ces échanges s'appuieront sur des éléments chiffrés de réalisation (nombre de jeunes, de structures, de dépenses, etc.). A cet égard, si aujourd'hui l'enquête auprès de vos services se base sur la transmission de tableaux partagés, la DGSNU souhaite prochainement lancer un chantier en lien avec la DJEPVA, la DAF et vos services afin de pouvoir d'ici l'année prochaine automatiser des restitutions via Chorus.

Calendrier à partir de l'année 2025

A partir de 2025, le dialogue de gestion annuel se déroulera en deux temps distincts :

- Au printemps (mars-avril) : rétrospective sur l'exécution N-1 (résultats, difficultés rencontrées, bonnes pratiques, actualisation de la prévision d'exécution au 31 décembre, etc.).
- A l'automne (novembre) : prévision N+1 et analyse de votre expression de besoins transmise au préalable.

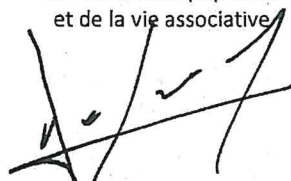
Je vous remercie pour votre mobilisation.

La déléguée générale
au service nationale universel



Corinne ORZECOWSKI

Le directeur de la jeunesse,
de l'éducation populaire
et de la vie associative



0
COURT OF CHANCERY